

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE,

SEXTIDI 26 Germinal.

(Eco vulgaire).

Vendredi 15 Avril 1796.

Arrivée d'une division de troupes françaises près de Gènes. — Inquiétude des Gênois à l'arrivée de ces troupes. — Mesures prises par le gouvernement génois pour la police et la défense de Gènes. — Ordre donné par le roi de Prusse au commandant des émigrés hollandais, de sortir du territoire prussien. — Récompense accordée à un brave volontaire de l'armée du Rhin et Moselle. — Violent incendie arrivé à Brême. — Reprise de la ville de Sancerre par les républicains. — Discussion sur les journalistes qui dénaturent les séances du corps législatif.

A V I S :

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Gènes, le 28 mars.

Vendredi on apprit qu'un corps de 2000 Français étoit arrivé à Voltri, que le lendemain un autre corps de 3000 hommes suivroit la première colonne, & que dans l'espace de sept à huit jours il y auroit, depuis Voltri jusqu'au fauxbourg de Saint-Pierre d'Arena, une division entière de l'armée française, de 14 à 15 mille hommes, commandée par le général Laharpe & par les deux chefs de brigade Pigeon & Cervoni. Les troupes de la première colonne ont été logées dans les maisons de campagne de plusieurs nobles, & il paroît qu'on a choisi de préférence celles des nobles qu'en sait être attachés à la coalition. On dit qu'ils ont placé près de 300 hommes dans la maison de M. Hypolite Durazzo, sénateur, qui dernièrement parla avec beaucoup de force dans le petit conseil, contre la demande faite par le commissaire Sallieiti.

Dès que le gouvernement apprit l'arrivée des Français, les colleges se rassemblèrent extraordinairement, & délibérèrent depuis six heures jusqu'à onze heures du soir. Ils résolurent de faire venir dans la ville 2 mille hommes de milice de la riviere du Levant, pour augmenter la

garnison, & de publier un décret pour faire sortir de la ville tous les étrangers qui ne remplissent pas certaines conditions. Ce décret fut affiché hier; mais il avoit été mis en exécution dès la veille. Il ordonne à tous ceux qui ont des *bollette* ou permissions pour séjourner à Gènes, d'en sortir si leur permission n'est pas renouvelée. Il est défendu sous des peines sévères à tout Gênois de loger tout étranger qui n'auroit pas de *bollette*. Tous les matelots seront obligés de coucher à bord. Il est défendu d'entrer dans Gènes avec aucune cocarde. Plusieurs officiers qui étoient sortis de Gènes ne connoissant pas le décret, n'ont pu rentrer. On a empêché aussi d'entrer un capitaine de vaisseau anglais qui avoit la cocarde, mais sans uniforme.

Les colleges ont pris d'autres mesures de police & de défense; ils ont nommé des commissaires pour les différens endroits que les Français doivent occuper, afin d'y maintenir le bon ordre & protéger les habitans. On dit qu'ils nommeront aussi trois commissaires pour la ville de Gènes, avec des pouvoirs très étendus.

On est ici fort alarmé du voisinage des Français. Beaucoup de particuliers qui ont des maisons dans la riviere en ont emporté les meubles; & la solennité du jour de Pâques n'a pas empêché de faire ce déménagement. Ces craintes sont sans fondement, ou du moins très-exagérées; elles sont l'effet d'un système d'alarme adopté par les partisans de la coalition, qui répandent le bruit que les Français ont le projet non-seulement d'entrer dans Gènes, mais de la révolutionner & de la piller. Quelques-uns de ces coalitionistes, pour donner plus de vraisemblance à ces bruits & faire croire un danger imminent, sont sortis de la ville. On compte entr'autres Augustina Spinola-Arquata, qui, pendant qu'il étoit inquisiteur d'état, fit arrêter les prétendus révolutionnaires génois, qu'en a relâchés depuis sans forme de procès.

On dit que le gouvernement a fait demander au chargé d'affaires, Cacault, qu'elles étoient les vues des Français en faisant venir des troupes si près de Gènes; & que

celui-ci a répondu qu'il ignoroit le plan adopté par le gouvernement français; mais que, s'il le savoit, il ne pourroit le dire que dans le cas où le gouvernement génois lui diroit le plan des coalisés.

Le ministre Faypoult n'est pas encore arrivé. Les alarmistes ont répandu qu'il étoit chargé de renouveler la demande faite par Salicetti, & de menacer des extrémités les plus fâcheuses en cas de refus.

Il y a dans le port de Gènes un vaisseau de ligne anglais & quatre frégates; ces bâtimens pourroient inquiéter les Français pendant qu'ils défilent le long de la côte, s'ils n'ont pas des chaloupes canonnières pour les tenir éloignés.

P R U S S E.

De Berlin, le 28 mars.

On parle de nouveau d'un voyage que le roi se propose de faire incessamment dans ses principautés de la Franconie.

Sa majesté ayant terminé son séjour d'hiver dans cette capitale, est partie pour Potsdam.

On présume que la correspondance active qui regne entre notre cabinet & celui de Londres, a pour objet principal des négociations relatives à une pacification générale. Lord Elgin, qui avoit expédié il y a deux jours un courrier extraordinaire à Londres, vient d'en recevoir un du ministère britannique.

Le bruit qui avoit couru de la marche prochaine d'un corps de troupes prussiennes en Westphalie s'est un peu rallenti; cependant l'armée qui, l'année dernière, étoit rassemblée sur les frontières de la Franconie, aux ordres du prince de Hohenlohe, demeure dans la même position, dans le cas que les circonstances exigent qu'elle se mette en activité.

Le général Van Duyn, qui étoit à la tête des rassemblemens d'émigrés hollandais partisans du stathouder, & qui a été obligé avec sa troupe de quitter le territoire de l'électorat de Hanovre, s'étoit retiré avec quelques-uns de ses officiers à Emmerich; le roi vient de donner ordre à la régence de Cleves de les faire sortir du territoire prussien.

(Extrait de la Gazette de Deux-Ponts.)

A L L E M A G N E.

De Brühl, le 25 mars.

L'avant-garde de l'armée de Condé, composée des Hussards de Baschi, de Carneville & de la légion de Mirabeau, s'est mise en route aujourd'hui; & demain elle sera suivie par d'autres corps. Le quartier-général nous quittera le 28.

Mgr. le duc d'Enghien a le commandement de l'avant-garde, & M. de Viomesnil pour adjoint. M. le duc de Berry commande la cavalerie.

Nous sommes remplacés dans nos cantonnemens par des renforts qui viennent de la Bohême & qui se montent, dit-on, à plus de 40 mille hommes. C'est l'arrivée de ces troupes qui cause ce mouvement-général dans toute la ligne depuis Manheim jusqu'à Bâle; c'est lui qui a donné lieu à notre dislocation. L'on croit qu'une partie de notre armée va être occupée à faire le service sur les bords du Rhin jusqu'au moment où, cessant d'être sur la défensive, la trompette guerrière viendra nous annoncer le moment d'employer nos armes d'une manière plus ac-

tive. Notre quartier-général sera à Emptingen, petite ville près de Fribourg.

(Extrait du Journal de Francfort.)

Du Bas-Rhin, le 1^{er} avril.

Les Français partent, depuis quelques jours, la plus grande partie de leurs forces du côté de la Moselle, de manière que les villes de l'intérieur, telles que Liège, Mâestricht, &c., n'ont plus que de faibles garnisons.

Les troupes palatines qui étoient à Elberfeld, à Mulheim-sur-la-Rhur & dans les environs, ont quitté ces endroits pour se porter du côté de Lenney, Luttringhausen, Ronsdorff, &c.

On écrit de Francfort que depuis plusieurs jours tous les employés des commissariats de l'armée du Haut-Rhin, qui sont Belges, ou qui étoient attachés au service de l'empereur dans la Belgique, ont reçu ordre de se rendre à l'armée qui sera commandée par l'archiduc Charles.

On n'a encore aucune nouvelle du départ de ce prince de Vienne. On suppose qu'il y est arrivé des dépêches extraordinaires relatives à la paix; & en effet, quelques lettres de Vienne disent que les Français ont fait de nouvelles propositions qu'on croyoit plus-acceptables que les premières.

Nos gazettes insistent avec tant de sécurité sur les demandes de paix faites par la république, qu'elles voudroient presque nous faire croire que les puissances alliées n'en ont aucun besoin, & qu'elles ne céderont qu'aux instances de la France pour terminer cette guerre, soit par un traité, soit par une longue trêve. Il faut bien se tenir en garde contre ces rapports mensongers dont la cour de Vienne ne cesse de berceer ses propres sujets & ceux de différens états de l'Empire.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U B A S - R H I N.

De Strasbourg, le 15 germinal.

On se rappellera, sans doute, d'avoir lu dans les papiers publics qu'un citoyen de Bordeaux avoit destiné une somme de 50000 liv., pour être partagée entre les deux guerriers des armées de Sambre & Meuse & du Rhin qui, au jugement du général en chef, se seroient le plus distingués. Le général Pichegru crut devoir adjuger la moitié de cette récompense au citoyen Astruc, caporal des grenadiers du 3^e. bataillon de la 169^e. brigade; bataillon qui s'étoit déjà signalé dans les lignes de Wissembourg, où il fut réduit à 150 hommes. C'est le premier bataillon des Pyrénées-Orientales. Il se trouva à l'affaire du 2 vendémiaire, entre Manheim & Heidelberg. Astruc remarqua que plusieurs de ses camarades, qui avoient été repoussés dans le Necker, y périroient faute de secours. Ne sachant pas nager, il descendit dans l'eau jusqu'aux épaules; il tenoit de la main gauche une petite barque, & de la main droite il saisissoit ses camarades à mesure qu'il en tomboit dans le fleuve, les jettoit dans la barque & les conduisoit à bord. Par ce moyen, il parvint à en sauver un grand nombre. Cet exercice l'ayant singulièrement échauffé, il fut saisi d'un froid subit, au sortir de l'eau, & depuis il est dans un état de langueur & comme perclus de ses cuisses & de ses jarabes. Le général Dumoulin, qui commandoit ici dans l'absence du général Lajolais, prit cet estimable guerrier, le jour de la fête de la jeunesse, à nos jeunes citoyens. Astruc releva encore sa belle action

par sa modestie & par le noble usage qu'il fit de la récompense qu'il venoit d'obtenir : car il pria l'administration municipale de faire tenir une somme de 24000 liv. à sa mère pauvre & indigente, qui demeure dans une petite commune du département des Pyrénées-Orientales, à trois lieues de Perpignan, & il ne se réserva que cent pistoles. Le président Weyher lui accorda sa demande ; il adressa la somme à la municipalité de Perpignan, en la priant de la faire parvenir à sa destination.

On écrit de Treves, le 10 mars, que le général Marceau y eut, du 6 au 9 de ce mois, une entrevue avec le général autrichien, Kray, à Birkenfeld.

(Extrait du Courier de Strasbourg.)

De Paris, le 25 germinal.

Le 16 germinal, un détachement au nombre d'environ cent hommes armés de piques, fourches & faux, s'est transporté dans la commune de Pierre-Fitte, où ils ont forcé la municipalité de s'assembler, & de livrer ses registres & papiers ainsi que les décrets, rôles de l'emprunt forcé & contribution foncière, qu'ils ont brûlés. Ensuite ils ont fait venir le citoyen Douet, instituteur, auquel, ainsi qu'à la municipalité, ils ont fait lecture, au nom du roi, d'un arrêté qui annule tous les actes des actes républicains. Le secrétaire de la municipalité a été contraint de lire cet arrêté à haute voix, & de terminer par les cris de *vive le roi et la religion*.

Ils ont ensuite entraîné la municipalité & l'instituteur près l'arbre de la liberté. L'instituteur, malgré son refus, a été obligé, pour éviter la mort présentée à ses yeux, de porter à l'arbre les premiers coups ; il remit ensuite la hache aux officiers municipaux, qui frapperent ainsi ; les brigands acheverent, & l'arbre fut ensuite traîné dans la boue, & brûlé.

Pour terminer leurs opérations, ils ont attaché au haut du clocher un drapeau blanc, sur lequel ils avoient fait écrire, par le secrétaire de la municipalité, *vive le roi et la sainte religion*.

Des lettres de Nevers du 21 de ce mois, nous apprenent que les gardes nationales de la Nièvre avec quelques troupes réglées sous les ordres du général Descamps, ont repris la ville de Sancerre. Les brigands avoient évacué la ville dès la veille. Rencontrés par les troupes envoyées contre eux, ils ont perdu 42 hommes, parmi lesquels on compte quatre chefs & trois prêtres.

On écrit de Brême, que le 10 de mars vers les huit heures du soir, le feu se manifesta dans une maison de cette ville ; le vent étoit si violent & le feu si actif, qu'en moins de quatre heures cent soixante maisons furent réduites en cendres. Quatre personnes ont péri dans ce désastre ; mais une infinité de bestiaux, d'effets & de marchandises ont été la proie des flammes, & le nombre de commerçans ruinés par cet accident est très-considérable.

On sait depuis long-tems que la fantaisie de dire un bon mot n'est guere arrêtée par le respect de la vérité & encore moins par celui des convenances. En voici une preuve dans la bonne ou mauvaise plaisanterie que vient de publier un journaliste. Il suppose que le citoyen

Crouvelle, nouveau ministre de la république à Copenhague, dans l'audience publique qu'il eut du roi de Danemarck, parut intimidé & balbutia quelques mots qu'on n'entendit pas. Sa majesté danoise, allant au secours de sa timidité, lui dit en l'interrompant qu'*Elle étoit bien sensible à l'intérêt que lui témoignoit le roi son maître*. Cette distraction supposeroit une terrible puissance dans l'habitude des phrases d'étiquette.

Brochure nouvelle.

Plusieurs libraires ont reçu d'Allemagne le premier cahier des *Portraits de quelques hommes célèbres dans l'histoire de la révolution française*. Ce sont ceux de *Syeyès, Vergniaud, Isnard, Boissy, Chénier* & du poète *Lebrun*.

Cet assemblage est si extraordinaire, que ceux qui le composent en seront certainement étonnés ; quelques-uns pourront même en être offensés : peut-être même en est-il un qui eût mérité d'être seul. Au reste, si tous se croient célèbres, tous sans doute n'imaginent pas l'être avec les mêmes titres & par les mêmes moyens.

On voit d'abord la figure de l'homme célèbre, ensuite le jugement qu'on doit en porter, enfin quelques fragmens de ses ouvrages, qui nous apprennent sa supériorité.

Ceux qui exigent qu'un portrait soit ressemblant, ôteront les images ; & ceux qui veulent qu'une opinion soit juste, supprimeront les discours.

L'auteur connoissant mal ses héros, imparfaitement les faits, médiocrement notre langue, doit, s'il continue sa galerie, chercher des dessins plus fideles, prendre des notions plus exactes, & faire revoir soigneusement son style.

Mais pourquoi persévérer dans une entreprise, qui ne rendra célèbre ni celui qui la tente, ni ceux auxquels elle est consacrée ? On en avoit essayé une du même genre pour quelques députés de l'Assemblée constituante qui, s'ils n'étoient pas illustres, ont été au moins un moment fameux ; elle a été promptement oubliée ; & tel est le sort de ces auroles de gloire qui tombent avant la fin du jour, du front étroit de la médiocrité sur lequel l'engouement les a placés.

Ce sera donc bien vainement qu'on fera faire son portrait ; qu'on l'exposera au Muséum ; qu'on le multipliera par la gravure ; qu'on enverra son éloge en Suisse pour l'en faire revenir avec le lustre étranger ; on n'en restera pas moins inconnu à l'Europe ; on n'en imposera pas mieux à ses contemporains ; & l'histoire, qui ne se prête pas aux combinaisons de la vanité, ne se chargera point des noms d'hommes obscurs, qui ne peuvent présenter à la postérité ni une grande action ni un bel ouvrage.

Du Contrat Social ou Principes du Droit Politique, par J. J. Rousseau. A Paris, de l'imprimerie de Didot jeune, rue du Harpepoix, n°. 22, Pan 4°. 1795 ; grand in-4°. papier superfine velin ; prix 36 liv.

Cette nouvelle production des presses de Didot est un nouveau modèle de perfection typographique, auquel nous ne connoissons rien de supérieur, même dans la collection des belles impressions qui ont déjà rendu si célèbre le nom de Didot. Ce nom suffit pour inviter tous les amateurs à enrichir leur cabinet de cette précieuse édition d'un ouvrage si célèbre.

Au mérite de l'art typographique, elle joint le mérite très-rare encore de la correction, mérite qui manque aux éditions de cet ouvrage qui ont eu le plus de cours depuis quelque tems. Par exemple, au liv. 3, ch. 15, Rousseau dit : *ils ont des soldats pour assurer la patrie*; en lit dans plusieurs éditions pour *servir la patrie*. Didot, qui cite cette faute grave dans un avis imprimé à la fin de son édition, auroit pu citer celle-ci qui se trouve dans l'édition de Kell, où l'on fait dire à Rousseau (liv. 3, ch. 6) : *le gouvernement monarchique au-dessus du républicain*, quoiqu'il soit évident qu'il faut *au-dessous*.

A cette occasion, nous nous proposons de dire quelque chose sur le *Contrat Social* même, dont on parle tant, mais qu'on lit si peu & qu'on apprécie si mal; mais l'abondance des matières nous force à renvoyer à un autre jour nos réflexions sur ce sujet.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 24 germinal.

Le conseil approuve deux résolutions : l'une ordonne que dix-sept grenadiers qui se sont distingués dans la guerre de la Vendée seront incorporés dans la garde du corps législatifs jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la pension qui leur est due.

L'autre autorise le ministre de la police à prendre une somme de cinq cent mille livres sur le million précédemment mis à sa disposition.

Le conseil approuve trois autres résolutions, qui augmentent le nombre des substitués du commissaire du directoire & des commis-greffiers près les tribunaux correctionnels & criminels du département de la Seine.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DOULCET.

Séance du 25 germinal.

Talot a obtenu la parole pour une motion d'ordre; il expose qu'il a vu sans surprise, mais non sans la plus vive indignation, de quelle manière certains journalistes ont défigurés la séance du 23...

Des murmures interrompent l'orateur.

Que nous importent les journalistes! crie-t-on.

Mais, reprend Talot, ils ont osé dire qu'on s'étoit battu dans le conseil.

Mais cela est vrai, disent quelques membres.

Hier, continue Talot, on criait dans toutes les rues : *Grands détails du grand combat qui s'est livré dans le conseil des cinq cents*. Souffrirez-vous que des journalistes payés par Pitt & Cobourg avilissent ainsi le corps législatif? Jamais il ne m'arrivera de lever la main sur un représentant du peuple, ni ici ni ailleurs; j'ai trop de respect pour l'auguste caractère dont nous sommes revêtus.

Talot assure qu'il n'y a pas eu de voies de fait, & demande que les calomnieux soient punis & les journalistes chassés du lieu qui leur est accordé.

Quelques membres appuient cette proposition; d'autres demandent la question préalable.

Balkien fait sentir que ce que propose Talot n'est guère

exécutable. Quand on expulseroit les journalistes de la salle, ils iront dans les tribunes publiques, & l'on ne les empêchera pas de défigurer les séances du conseil. Mais l'orateur croit devoir profiter de l'occasion pour mettre les bons citoyens en garde contre les pièges qu'on leur tend, & les avertir qu'il n'y a rien qu'on n'essaye pour troubler la tranquillité publique.

Les journalistes payés par l'Angleterre versent la calomnie, continue-t-il, sur les représentans du peuple & tous les amis de la république. En rendant compte de la séance du 10 germinal, l'un d'eux, qui prétend être l'historien de la révolution, a dit que ce jour là l'on avoit vu se renouveler dans ce conseil les scènes scandaleuses de la convention. Je connois les directeurs de ce genre d'esprit public, le lieu de leurs conciliabules, les gens qui s'y rendent, leur correspondance avec Hambourg & la Suisse : je sais que bientôt ils tenteront de renouveler les scènes de vendémiaire. Un mouvement s'organise; mais cette fois il porte les couleurs de l'anarchie.

On se répand dans les faubourgs; on harangue le peuple; on excite au pillage & à la dissolution de la représentation nationale : on veut un mouvement de prairial. Ces hommes que je viens de signaler & que je ne veux pas nommer, seroient bien aise de renverser, par ce moyen, un gouvernement qui ne plaît ni aux royalistes, ni aux anarchistes. Ces hommes, sont ceux qui ont fait commettre tous les crimes; qui ont crié tour-à-tour *vive Maury! vive Mirabeau!* qui n'ont feint de désertir le parti de la cour & d'embrasser celui du peuple que pour mieux l'asservir & parvenir au but de leurs vues ambitieuses : qu'ils sachent qu'on a les yeux ouverts sur leurs menées; c'est la seule réponse que méritent ces petits journalistes & cette petite faction des royalistes constitutionnels reviseurs. Je demande l'ordre du jour. — Adopté.

Le conseil entame la discussion sur le mode de constater la validité des prises maritimes; elle continuera demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 25 germinal.

On fait lecture d'une résolution relative aux successions; elle est renvoyée ainsi que les motifs de la déclaration d'urgence qui la précède, à l'examen d'une commission composée des citoyens Porcher, Portalis, Mazade, Murnaire & Regnier.

Sur le rapport de Fayel, au nom d'une commission, le conseil approuve la résolution qui rétablit dans ses fonctions le citoyen Pallien, membre du conseil des cinq cents, qui avoit été mis sur la liste des émigrés.

Après avoir entendu le rapport fait par Rouhaud, il approuve également celle relative aux pensionnaires de l'état.

Le conseil des cinq cents a fixé, par une résolution, la compensation qui doit être établie entre la pièce de cinq francs & les 5 liv. tournois, attendu que les pièces républicaines contiennent plus d'argent que les anciennes. Oretel, au nom d'une commission, expose qu'en effet il a été vérifié que le franc contenoit un centième d'argent plus que la livre tournois; que la compensation fixée est juste, & propose l'approbation de la résolution. — Le conseil l'approuve.